

Civic act 2

Comprendre le rôle des collectifs et leurs relations avec les politiques publiques de réduction des inégalités socio-environnementales

Porteur·ses du projet :

- Nathalie BLANC, Université Paris Cité, LADYSS, géographe
- Jean CHICHE, CNRS et Sciences Po, CEVIPOF, mathématicien

Équipe de recherche:

- Eléonore GENEST, Sciences Po et Université Paris Cité, sociologue
- Diego ANTOLINOS-BASSO, Sciences Po, CEVIPOF/médialab, data-scientist
- Caroline GALLEZ, Université Gustave Eiffel, LVMT, socio-économiste
- Hugo ROCHARD, Université Paris Cité, LADYSS, géographe

Ce projet a bénéficié du soutien apporté par l'ANR et l'État au titre du programme d'Investissements d'avenir dans le cadre du LABEX LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) et de l'IdEx Université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001).

Le projet CIVIC ACT 2 se donne comme objectif d'étudier l'évolution des relations entre les collectivités locales et les associations et collectifs dans le cadre de la transition socio-écologique au prisme de la justice sociale, environnementale et climatique. Les chercheurs, comprenant des géographes, socio-économistes, sociologues, statisticiens et linguistes informatiques, ont, premièrement, réalisé une analyse quantitative des inégalités socio-environnementales (avec des indicateurs socio-démographiques et d'occupation des sols) des territoires du Grand Paris. Partant de là, et de l'échantillonnage de quatre territoires urbains (Paris 18e, Ivry-sur-Seine, Aubervilliers, Clamart) en fonction des inégalités socio-environnementales observées, ils ont conduit des entretiens semi-directifs, des observations participantes auprès des associations et collectifs ainsi que des élus et responsables locaux, contribué à différentes présentations et réunions de groupe avec des collectifs, des élus et des services administratifs de la ville et réalisé des monographies des villes concernées. Ils se sont ainsi intéressés aux politiques menées (agendas 21, plans climats, plans locaux d'urbanisme, plan biodiversité) en se concentrant sur les liens entre ces plans, les discours des élus et administrations concernées et la place accordée à la vie associative. Enfin, ils ont poursuivi l'étude du milieu associatif local – défini ici par les collectifs engagés dans la transition socio-écologique – et les liens avec l'action publique : deux campagnes d'entretiens ont été effectuées dans les mêmes communes, l'une en 2017, l'autre en 2021, ceci alors même que les élections municipales ont parfois changé les couleurs politiques des municipalités en juin 2020. La mise en regard des quatre territoires vise à étudier les spécificités des mobilisations des associations et collectifs au regard des inégalités socio-environnementales des communes.

Les dynamiques de territorialisation de la justice environnementale, observées sous l'angle des mobilisations citoyennes et de leurs relations avec les politiques locales, soulignent l'importance des environnements urbains, sociodémographiques et des trajectoires politiques dans la formulation des enjeux comme dans les modalités d'action. Qu'il s'agisse de préserver des milieux naturels exceptionnels (comme le Bois de Clamart) ou de réclamer le droit d'accès pour toutes et tous aux espaces verts dans des espaces hyper denses (Paris 18), de se réappropriier un environnement de proximité (Aubervilliers) ou d'animer des ateliers avec les habitant.es des quartiers populaires dans le cadre d'une convention citoyenne climat (Ivry-sur-Seine), les priorités et les formes des actions à portée socio-environnementale face aux impératifs de transition écologique sont étroitement liées aux profils des populations, aux caractéristiques territoriales et aux volontés politiques locales.